



SIAEP DU LECTOULOIS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.4.	Autres volumes.....	9
1.6.5.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP DU LECTOIROIS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Berrac, Castet-Arrouy, Castéra-Lectourois, Gzaupouy, Gimbrède, La Romieu, Lagarde, Larroque-Engalin, Lectoure, Ligardes, Marsolan, Pergain-Taillac, Pouy-Roquelaure, Saint-Avit-Frandat, Saint-Martin-de-Goyne, Saint-Mézard, Sainte-Mère, Sempesserre
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : 4/12/2018 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 12/2010.. Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 4/12/2018 Non

* Approbation en assemblée délibérante

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 Concession du service public par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - **Avenant n° 1** : Modification du bordereau de prix – Modification des conditions économiques du renouvellement – Modification du règlement de service
 - **Avenant n° 2** : Modification des charges d'exploitation pour le guichet unique et le repérage des ouvrages en classe « A ».
- Nature exacte de la mission du prestataire : la collectivité confie au délégataire le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 8 219 habitants au 31/12/2019 (7 839 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 4 615 abonnés au 31/12/2019 (4 595 au 31/12/2018).

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

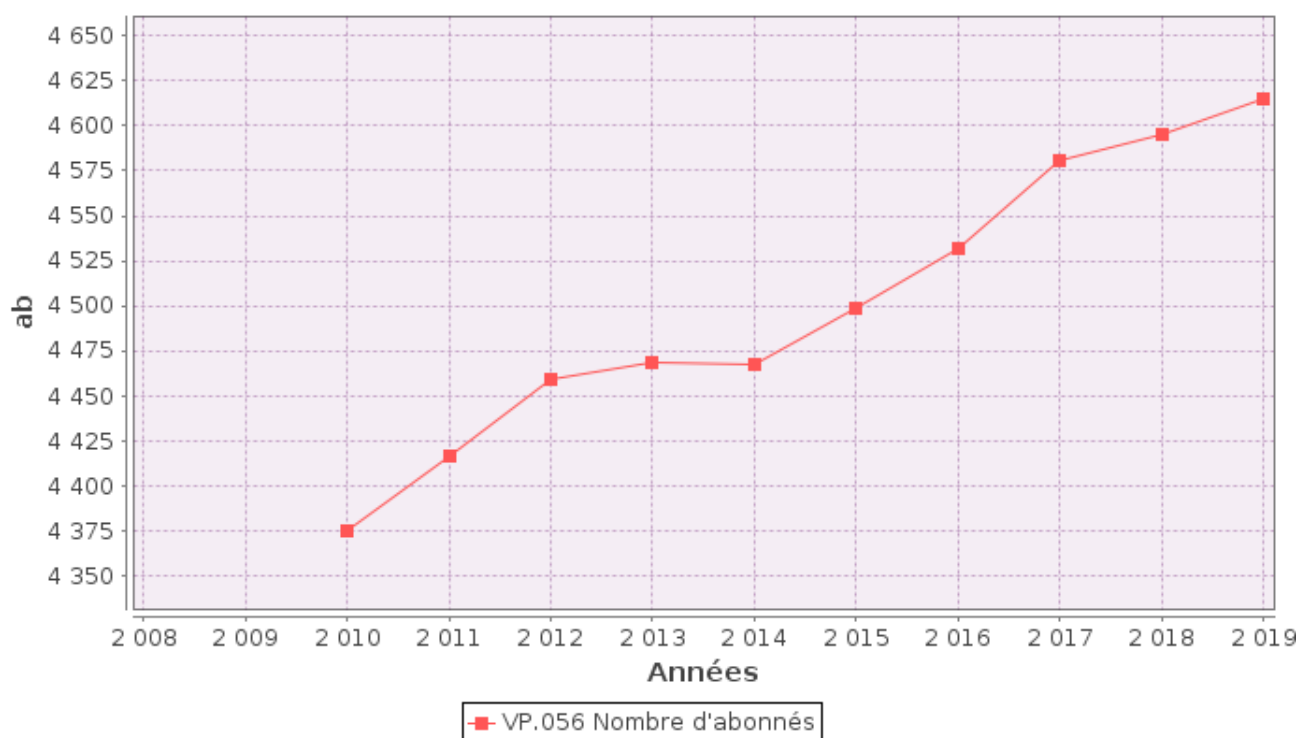
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Berrac	62	62	62	
Castet-Arrouy	191	188	189	
Castéra-Lectourois	78	80	81	
Gazaupouy	164	165	164	
Gimbrède	153	154	156	
La Romieu	360	359	362	
Lagarde	85	85	83	
Larroque-Engalin	41	41	40	
Lectoure	2285	2281	2296	
Ligardes	138	139	139	
Marsolan	253	257	260	
Pergain-Taillac	168	177	176	
Pouy-Roquelaure	75	75	74	
Saint-Avit-Frandat	55	55	55	
Saint-Martin-de-Goyne	78	78	78	
Saint-Mézard	127	129	129	
Sainte-Mère	109	111	111	
Sempesserre	159	159	160	
Total	4 581	4 595	4 615	0,44%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,43 abonnés/km au 31/12/2019 (7,55 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,78 habitants/abonné au 31/12/2019 (1,71 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 117,56 m³/abonné au 31/12/2019. (111,88 m³/abonné au 31/12/2018).

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 008 675 m³ pour l'exercice 2019 (910 767 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Lectoure Repassac Station	Superficielle	250 m ³ /j	910 767	1 008 675	10,8%
Total			910 767	1 008 675	10,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

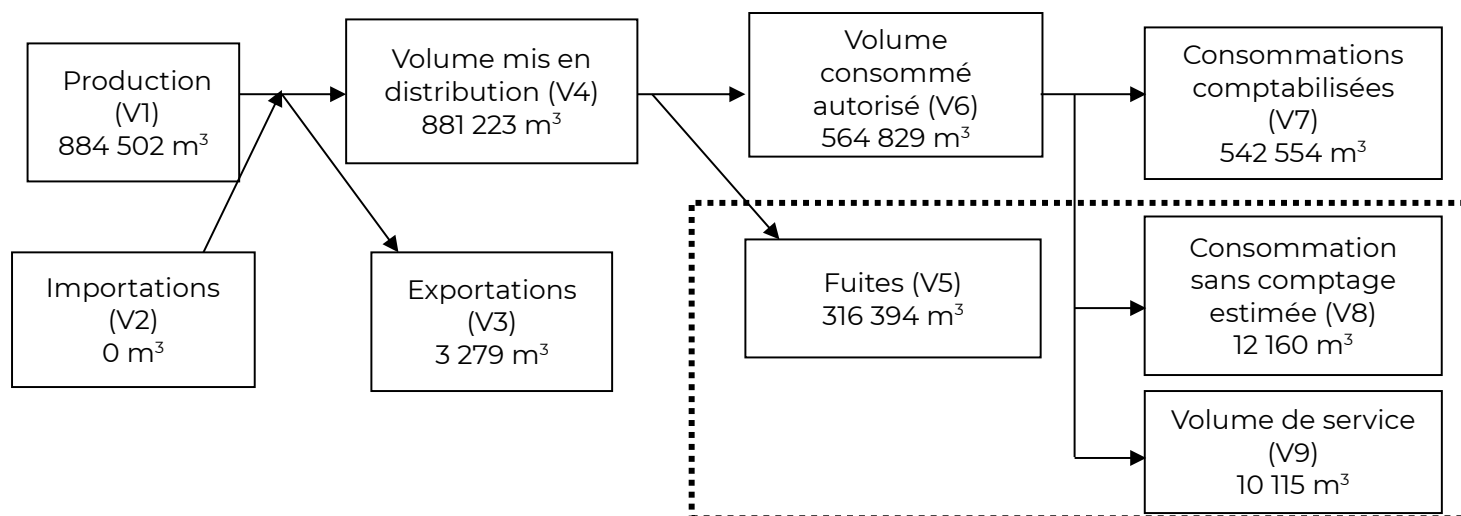
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Pas d'achat d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2. Production



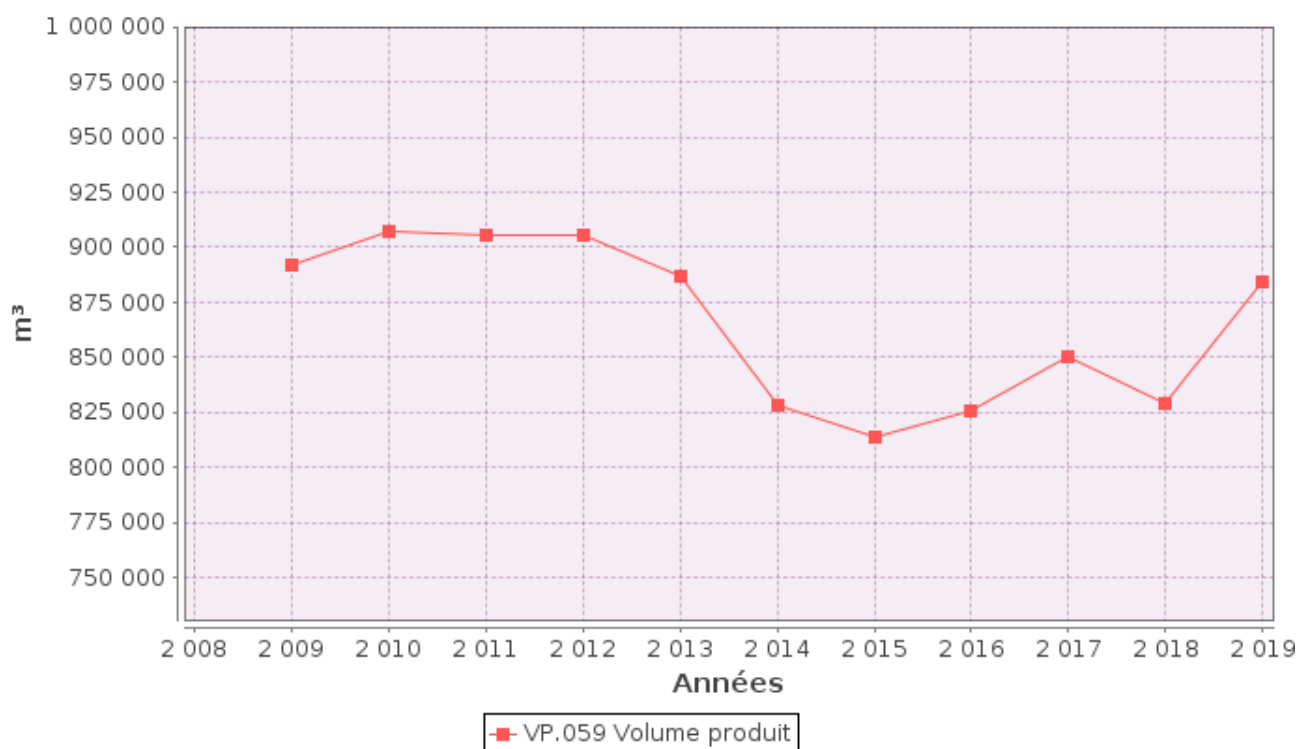
Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Lectoure repassac	Traitement physico-chimique poussé Affinage (CAP) Ultra filtration et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Lectoure Repassac Station	828 945	884 502	6,7%	80
Total du volume produit (V1)	828 945	884 502	6,7%	80

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019



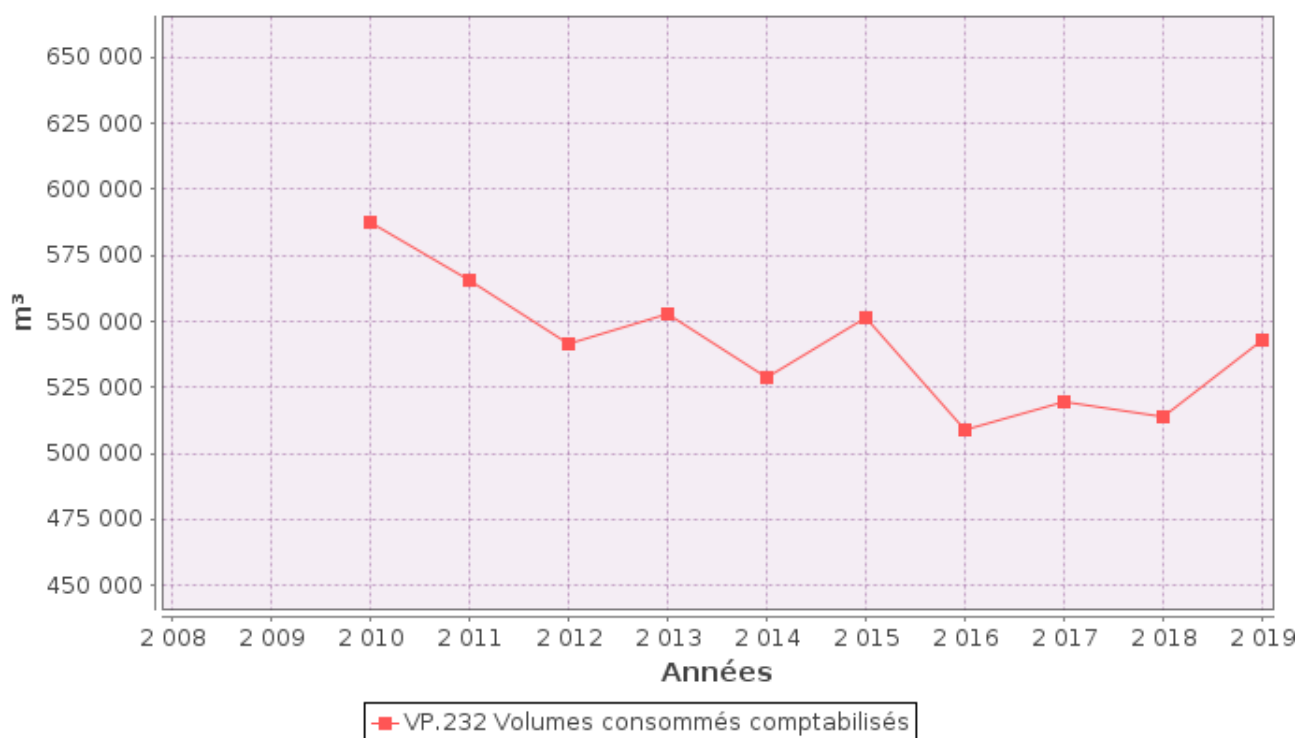
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	519 840	514 105	542 554	5,5%
Total vendu aux abonnés (V₇)	519 840	514 105	542 554	5,5%
Service du SYNDICAT DE L'ARRATZ	1 648	2 570	3 279	27,6%
Total vendu à d'autres services (V₃)	1 648	2 570	3 279	27,6%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	12 160	12 160	12 160	0%
Volume de service (V9)	10 500	11 300	10 115	-10,5%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m3/an	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	542 500	537 565	564 829	5,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **621,38** kilomètres au 31/12/2019 (609 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2018, 01/01/2019 et au 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	45 €	62€	62€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	Prix au m ³	0,5 €/m ³	0,8 €/m ³	0,8 €/m ³
Part du délégataire				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	27,36 €	28,11 €	28,62 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	Prix au m ³	0,5139 €/m ³	0,5279 €/m ³	0,5375 €/m ³
Taxes et redevances				
Taxes				
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Redevances				
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1297 €/m ³	0,1092 €/m ³	0,1092 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³
	Redevance Compagnie Aménagement Coteaux de Gascogne	0,067 €/m ³	0,067 €/m ³	0,067 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant les autres taxes et redevances : CACG

SIAEP DU LECTOULOIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019

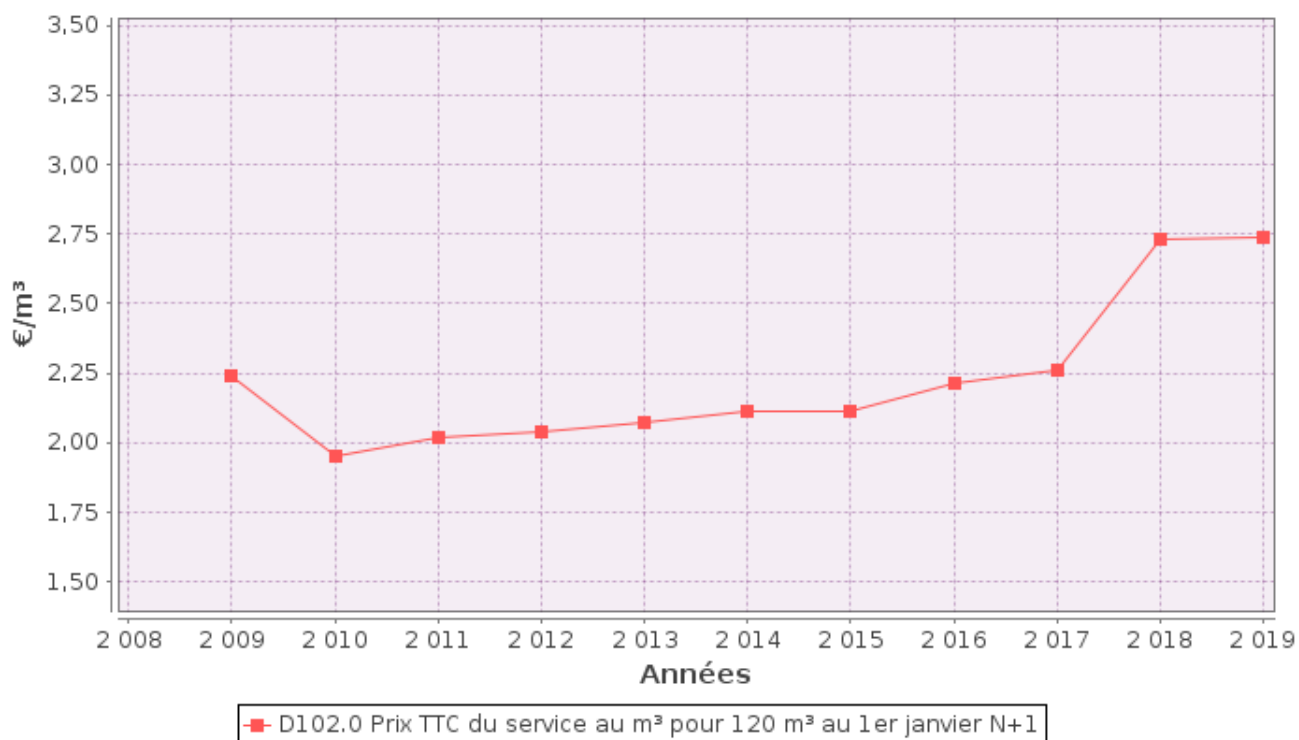
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018, au 01/01/2019 et au 1/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en % 2019/2020
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	45,00	62,00	62,00	0%
Part proportionnelle	60,00	96,00	96,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	105,00	158,00	158,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)				
Part fixe annuelle	27,36	28,11	28,62	1,8%
Part proportionnelle	61,67	63,35	64,50	1,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	89,03	91,46	93,12	1,8%
Taxes et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,56	13,10	13,10	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	39,60	0%
Redevance Compagnie Aménagement Coteaux de Gascogne	8,04	8,04	8,04	0%
TVA	14,15	17,06	17,15	0,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	77,35	77,81	77,90	0,1%
Total	271,38	327,27	329,02	0,5%
Prix TTC au m³	2,26	2,73	2,74	0,4%

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **503 731 m³/an** (497 459 m³/an en 2018).

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	456 407,75	452 809,52	692 577,81
<i>dont abonnements</i>	205 621,75	206 579,52	285 579,41
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	+ 436,66	+ 2 440,38	-2 256,14
Total recettes de vente d'eau	456 844,41	455 249,90	690 321,67
Autres recettes (préciser) : CACG	33 695,57	33 323,23	33 752,34
Autres recettes (préciser) : organismes publics	224 300,00	217 400,00	219 600,00
Total des recettes	714 839,98	705 982,13	943 674,01

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	379 833,66	378 887,49	398 090,41
<i>dont abonnements</i>	123 003,80	125 602,19	129 521,89
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	+ 228,18	+ 2 282,84	-2 394,13
Total recettes de vente d'eau	380 061,84 €	381 170,33 €	395 696,28 €
Recettes liées aux travaux	37 000 €	26 500 €	28 100 €
Autres recettes (préciser)	19 100 €	17 100 €	22 700 €
Total autres recettes	56 100 €	43 600 €	50 800 €
Total des recettes	436 161,84	424 770,33	446 496,28 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : **1 339 370,29 €** (1 087 152,46 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	34	1	25	0
Paramètres physico-chimiques	45	3	28	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	97,1%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,3%	92,9%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,74%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	94,51%	145
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019

VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	109

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

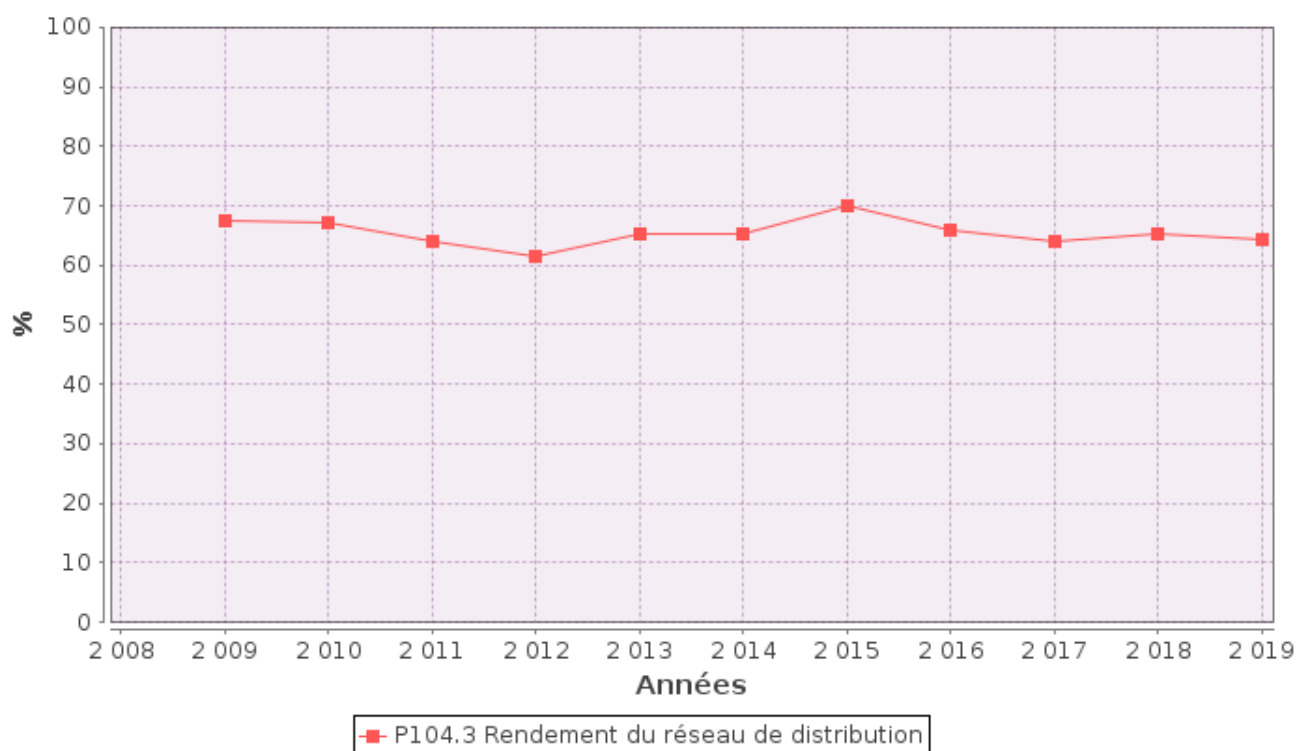
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	65,1 %	69,9 %	65,9 %	64 %	65,2 %	64,2 %
Indice Linéaire de Consommation [m ³ / jour / km]	2,43	2,56	2,44	2,44	2,43	2,5
Rendement primaire	64 %	67,8 %	61,7 %	61,2 %	62,2 %	61,6 %

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,5 m³/j/km** (1,4 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



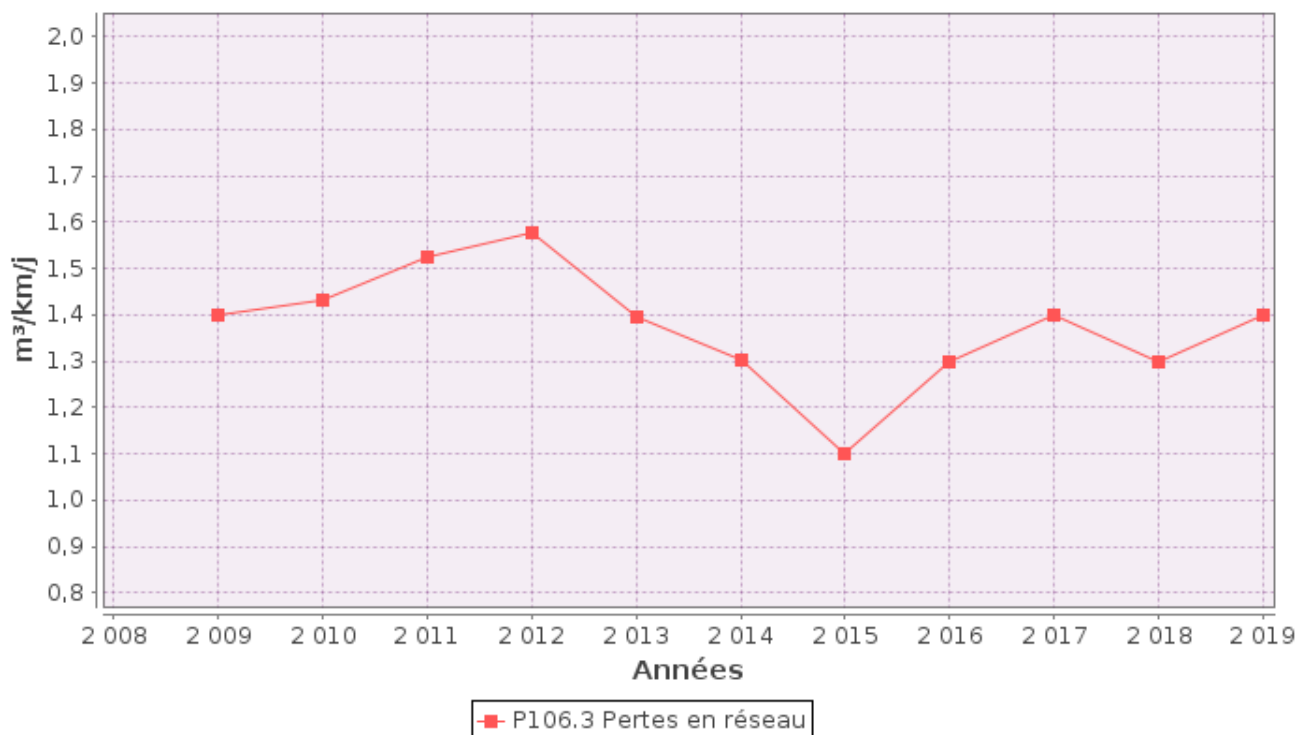
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes

SIAEP DU LECTOIROIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019

détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 1,4 m³/j/km (1,3 en 2018).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

SIAEP DU LECTOULOIS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
2019

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercices	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	4,843	5,423	4,001	1,735	2,680

Au cours des 5 dernières années, 18,68 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,6% (0,58 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	4 581	4 595	4 615
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	1	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	43	42	40
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,06%	0,02%	0,04%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,94%	0,91%	0,87%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	617 427,96 €	356 759,76 €	438 127,00 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 298 075,05 €	3 043 955,28 €	3 446 682,47
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	101 243,42 €	254 119,77€	257 062,81
	en intérêts	94 334,11 €	92 964,45 €	89 032,86

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 344 956,48 € (342 095,72 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



PROGRAMME TRAVAUX 2020			
Commune	Intitulé	Objet des Travaux	Montant Travaux (€ HT)
CASTERA LECTOULOIS - Tranche 2	Renouvellement conduite Ø200 mm	Opération n°5 AEAG - AAP : Conduite Ø200 mm sur 1670 ml tronçon forte criticité (rouge) du schéma	250 000,00
POUY-ROQUELAURE	Renouvellement réseau avant aménagement du bourg	Renouvellement réseau PVC et Fonte + 18 bchts neufs	73 289,50
GIMBREDE - Broconnet	Dévoisement maison suite PC	Dévoisement réseau + reprise 3 bchts particuliers	19 250,50
LA ROMIEU	Abandon canalisation DN 200	Abandon de la canalisation DN200 acier et renforcement DN 75 existant	40 469,00
ST MARTIN DE GOYNE "Las Bouscarasses"	Renouvellement réseau AEP DN 40.	Reprise et pose PEHD DN40 sur 385 ml suite à casses régulières sur réseau d'eau (glissement de terrain ayant endommagé la canalisation AEP)	21 536,20
TOTAL TRAVAUX			404 545,20

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2019 (0,0001 €/m³ en 2018).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 776	7 839	8 219
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,26	2,73	2,74
	Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,1%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,2 %	93,3%	92,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	110	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	64 %	65,2%	64,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,5	1,4	1,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	1,3	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73 %	0,58%	0,6%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0019	0,0001	0